



**DATE DE PUBLICATION : 12 octobre 2018**

Le directeur des Activités fiduciaires

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 30 janvier 2018 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Gilles VAYSSET, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Pascal KHAYAT le 3 avril 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Patrick CLERGIAL-CUZOL, responsable du centre fiduciaire de Paris (CFP), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du CFP dans la limite de 30 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 10 octobre 2018

Pascal KHAYAT